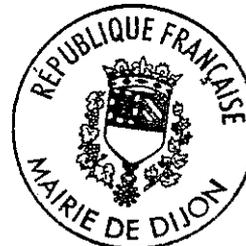


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. ALLAERT

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Salle des Poussots - Remplacement du parquet - Marché passé entre la Ville et la société Solomat Idf - Avenant n° 1

M. Marchand, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a adopté le programme de réfection du parquet de la salle des Poussots, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 150 000 € TTC, décidé de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux et m'a autorisé à lancer la consultation par voie d'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

En cours de chantier, après dépose du parquet existant, le titulaire du marché a constaté que la planéité du support permettait de poser le nouveau parquet sur le support existant, sans calage, tout en respectant la norme XP-90202 exigée au cahier des charges.

En conséquence, les prestations, relatives au calage du nouveau parquet, prévues au marché, ne seront pas réalisées.

Afin de prendre en compte cette évolution, il est proposé de conclure l'avenant suivant :

- marché n° 20080329, notifié le 29 mai 2008 et passé avec la société Solomat Idf 5, rue du Bel Air, 14970 Verson :

- montant initial du marché : 120 195,01 € TTC
 - montant de l'avenant n° 1 : - 3 670,52 € TTC
 - montant total du marché : 116 524,49 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider d'établir l'avenant n° 1 au marché passé entre la Ville et la société Solomat Idf proposé pour la réfection du parquet de la salle des Poussots ;
- 2) m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2008



PUBLIÉ LE 8/10/08